

Les acteurs pour la mise en œuvre des réformes proposées à l'égard des femmes

Le Groupe thématique Genre a tenu un atelier pour discuter des enjeux liés aux droits, à l'égalité et à l'autonomisation des femmes. L'objectif est de créer un espace de dialogue et d'échange autour de la révision des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

Le processus de révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes a réuni les acteurs clés de la société civile, les décideurs, les femmes leaders, les jeunes et les défenseurs des droits humains. Le comité technique de révision des textes législatifs et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes a été constitué depuis 2016 mais depuis la remise des conclusions de ce comité, il n'y a eu aucune avancée concrète dans la mise en œuvre des réformes proposées. Selon Julien Ngane Ndour, directeur des Droits humains au ministère de la Justice, le Code de la famille comporte encore des inégalités, notamment l'âge légal du mariage, fixé à 18 ans pour les garçons et 16 ans pour les filles. "D'autres dispositions, comme la puissance maritale (article 152), la répartition des charges du ménage (article 375) et la résidence conjugale (article 153), méritent d'être revues", dit-il. La deuxième vice-présidente de la commission Santé et Affaires sociales de l'Assemblée nationale, Awa Seck affirme que les droits des femmes et des hommes doivent être les

mêmes. Elle a insisté sur le rôle du parlement dans la correction des inégalités encore présentes dans le droit sénégalais. La chargée des programmes genre et droits humains à la coopération italienne Eugenia Pisani a plaidé pour l'application stricte des lois réprimant les violences et les discriminations fondées sur le genre. Elle a également appelé à la révision des dispositions législatives discriminatoires envers les femmes et les filles, l'harmonisation des textes juridiques relatifs à leur protection et à leur promotion, en conformité avec les engagements internationaux du Sénégal. "Ces réformes, combinées à un travail de sensibilisation et d'éducation, devraient permettre d'accélérer la mise en place d'un cadre juridique plus équitable et respectueux des droits des femmes", estime-t-elle. Pour le directeur de cabinet du ministre de la Famille et des Solidarités (MFS), Youssouf Djité, la nécessité d'aligner l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur la Constitution afin de garantir pleinement les droits des femmes. "Si certaines dispositions du droit positif séné-

galais ne sont pas conformes à la Constitution, il est impératif de procéder à leur harmonisation. La Constitution, en tant que loi fondamentale, consacre le principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi et les charges publiques. Il est donc primordial que l'ensemble des textes législatifs s'y conforment", fait-il savoir. Le directeur de cabinet du ministère de la Famille a rappelé que le Groupe thématique genre, initié par le ministère de la Justice, travaille depuis plusieurs années sur cette problématique et a formulé des propositions pour la révision des textes discriminatoires. "Ces propositions sont aujourd'hui à l'étude afin d'approfondir les réflexions et de travailler sur des réformes solides et adaptées", a-t-il précisé, tout en insistant sur l'importance de la sensibilisation. Selon lui, au-delà des réformes législatives, il est essentiel d'informer et d'éduquer l'ensemble des citoyens sur les droits des femmes. Il a invité à promouvoir la masculinité positive, une approche visant à encourager l'implication des hommes dans la lutte pour l'égalité des genres.

NGOYA NDIAYE

son mot d'ordre bien que les jeunes aient été sur le terrain. Mais tout compte fait, l'on a amnistié. «Il s'agit de faire la commission vérité et réconciliation mais pas de loi sélective et ceci va contribuer à un règlement de compte politique», a assuré l'invité.

L'an 1 de 3^{ème} alternance : Un projet utopique

Le 2 avril 2025, un an à la tête du pays, le régime de Diomaye suscitait l'espoir. Est-ce toujours le cas ? A cette question il répond par la négative. «La jeunesse est à l'agonie». Il a souligné qu'il faut se poser des questions histoire de savoir ce qui a changé. Mais pour le Pds, pour la première fois un président est élu sur un projet utopique. A preuve, dit-il, «il a avait dit qu'«il ne serait plus membre du Conseil supérieur de la magistrature, il avait brandi me méritocratie», disant qu'il allait faire des appels à candidature mais en vain.» «Sonko disait qu'il ne criuayt6ffa pas à l'état de grâce. Car il avait la solution mais la jeunesse est au désarroi. Chacun est devenu un conducteur de jakarta. Ils accusent le régime de n'avoir pas de solution. Mais ce sont des centaines de morts avec l'émigration irrégulière» a renchérit le libéral. Même s'il s'agit de trouver des solutions en une année de gestion ? Mafal Fall, sur un ton ironique, fera savoir que «la situation reste toujours catastrophique conformément à l'audit et du rapport de la Cour des comptes. Je ne crois pas avoir vu de récriminations dans le rapport encore moins de détournements. Mais ce qui est gênant ce sont les hauts fonctionnaires qui valident, qui élaborent et ce sont les mêmes qui ont trouvé ces anomalies. Ce sont des gens qui sont là. Mais

risque de voir les prix du transport et de l'électricité prendre l'ascenseur. «Ils ont repris le budget laissé par Macky Sall pour la Présidence et la Primature car rien n'a changé. «Rationaliser les agences et directions, mais ils ont repris à la lettre les démarches de l'ancien régime. On n'a pas besoin de faire des études pour les dissoudre ou de faire la fusion. C'est un régime de reniement», a balancé notre interlocuteur. Sur la dette, il a estimé que le Pds est resté sur sa trajectoire mais s'est désolé de la levée de fonds avec 181 milliards de Fcfa. Une somme colossale à 3 mois de l'exercice du pouvoir. Il a lavé Karim à grande eau pour faire de lui «l'homme de la situation.» Passant aux cribles les difficultés auxquelles Karim son mentor a fait face avec une CREI «qui l'a accusé et qu'il est victime d'injustice.» Mais par rapport à son profil, «Karim n'a pas d'égal et il est la seule alternative crédible pour ce pays. Sa compétence a été jugée. Aucun sénégalais ne doute de sa capacité et la dernière en date c'est lui qui est à l'origine de la rencontre entre E. Tshisekedi et Paul Kagamé pour un cessez le feu. Il gère un fonds souverain. Quand Diomaye était au Qatar, c'est lui-même Diomaye qui avait tweeté pour dire qu'il avait rencontré Karim. Il occupe une position prépondérante aussi dans ce pays et donc il peut le faire pour le Sénégal», a noté l'invité. Ce dernier s'est aussi insurgé contre la décision du Conseil constitutionnel qui avait annulé la candidature de Wade-fils Wade fils, puis écarté à une semaine de la présidentielle. «Réclamer sa venue, mais il n'a rien à faire ici. Il jugera que le temps est seul juge» a conclu le libéral.

MOMAR CISSE



D'INFORMATIONS GÉNÉRALES - N° 4155 - Lundi 24 Mars 2025 www.rewmi.com

CYAN - MAGENTA - JAUNE - NOIR